

Les busards vous aident à protéger vos récoltes, protégeons-les!

Les busards, rapaces diurnes emblématiques des milieux agricoles et protégés, contribuent à la régulation des rongeurs, parfois ravageurs de culture. Un couple avec des jeunes peut ainsi consommer de très nombreux campagnols et mulots chaque année et être un réel allié pour les agriculteurs. A titre d'exemple, un seul Busard Saint-Martin peut prédateur jusqu'à 900 campagnols des champs en une année si ceux-ci prolifèrent.

Les busards nichent au sol et suite à la destruction de leurs habitats naturels, de plus en plus souvent dans les parcelles de céréales comme le blé ou l'escourgeon. Les cultures fourragères ou les CIVE, offrant une hauteur de végétation plus attractive que les autres cultures au printemps, peuvent aussi servir de zones de nidification. Les jeunes sont volants courant juillet selon les années et risquent donc d'être fauchés accidentellement par les engins agricoles lors de la moisson ou des fauches de printemps.

Pour ne pas mettre en péril la reproduction des busards, il faut ainsi veiller à ne pas détruire les nids. La loi condamne le déplacement sans autorisation ou la destruction des busards, mais nous comptons avant tout sur votre bon sens. En protégeant les busards, ce sont aussi les récoltes que les agriculteurs protègent. Préservons donc ce patrimoine naturel afin que la plaine agricole reste synonyme de vie. Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, Picardie Nature et Initiatives Paysannes font ainsi appel à vous pour signaler tout nid sur le territoire des Hauts-de-France afin d'envisager des mesures de protection avant toute fauche.



Mâle de Busard cendré © Vincent Acloque



© Vincent Acloque



Jeune Busard des roseaux © Vincent Acloque

Comment faire ?

- Pour le Nord-Pas-de-Calais

Vous pouvez appeler le numéro: 07.83.99.88.29 ou envoyer un e-mail à contact@gon.fr, le Groupe Ornithologique et Naturaliste vous contactera pour prodiguer des conseils ou intervenir gratuitement.

- Pour la Picardie

Vous pouvez appeler le numéro: 06.44.01.91.01 ou envoyer un e-mail à vincent.acloque@picardie-nature.org, Picardie Nature vous contactera pour prodiguer des conseils ou intervenir gratuitement.

Si vous découvrez un nid lors de la fauche, la première chose à faire est de le contourner avec les machines agricoles afin de laisser un périmètre de protection de quelques mètres carrés autour et de nous contacter.